

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 8 septembre 2015 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Le Maire, Denis Gravel, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 19h08.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Dominick Giguère – district #4
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

Absence motivée :

Normand Clermont – district #5

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie/ directives de changement S-3 et S-4/autorisation
- 3.- Levée de la séance

15-09-140 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
 Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-141 TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – AVENUE DE PICARDIE/DIRECTIVES DE CHANGEMENT S-3 ET S-4/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
 Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise les directives de changement S-3 et S-4, pour les travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie, à savoir :

- disposer des remblais contaminés;
- disposer de l'eau contaminée.

075

Le coût des directives de changement ne doit pas excéder 33 000 \$ incluant les taxes.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 462-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-142 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'À 19h15, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale